



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Examen

Question écrite n° 30890

#### Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation de carence en personnel d'inspection du permis de conduire. Le nombre des candidats au permis de conduire s'élève et notamment avant les périodes estivales. Nombre d'auto-écoles ont eu à présenter ces derniers mois quelques dizaines de candidats, alors que les places offertes à l'inspection ne représentent que quelque 50 p 100 des demandes ; pour exemple, des auto-écoles de Bourges présentent, l'une trente-sept candidats pour treize places offertes, l'autre cinquante-quatre candidats pour vingt-quatre places, cela pour le mois de mai. La mission des auto-écoles est de dispenser une formation de qualité qui répond à l'exigence de la sécurité routière. Cet élément indispensable de la prévention doit recevoir les moyens indispensables d'une politique conséquente dans ce domaine. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que les épreuves du permis de conduire puissent se dérouler dans des conditions normales, attendues par les candidats et les responsables des auto-écoles.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est bien conscient du problème de l'effectif des inspecteurs du permis de conduire puisqu'il a décidé à titre exceptionnel d'exonérer ce corps de la mesure générale de réduction des effectifs appliquée à l'ensemble de la fonction publique. Trente-neuf inspecteurs ont été affectés en 1990 pour compenser intégralement les départs ; pour 1991, treize postes supplémentaires ont été obtenus et ainsi, cinquante et un agents issus du concours de recrutement seront affectés dans les circonscriptions le 1er juillet prochain. De plus, pour optimiser le potentiel opérationnel, les dispositions suivantes ont été prises : 1o 27 000 examens supplémentaires ont été mis en place au début de l'année 1990, puis une tranche supplémentaire de 20 000 au 1er juillet. Il est procédé lors des prévisions mensuelles à une programmation judicieuse du personnel sur l'ensemble du territoire afin d'aboutir à un fonctionnement équilibré du service, à une gestion rigoureuse des récupérations et à une programmation stricte des congés au plan national notamment pendant la période estivale. 2o L'informatisation de la gestion des examens, en voie d'achèvement, doit permettre une meilleure utilisation des disponibilités des inspecteurs du permis de conduire. 3o Afin de diminuer l'absentéisme lors des épreuves des permis moto et poids lourds particulièrement « consommatrices » de temps d'examen, les épreuves hors circulation et en circulation ont été dissociées. Enfin, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer a demandé que soit menée une réflexion générale sur le problème de la répartition des places d'examen. L'inspection générale de l'équipement, chargée d'une mission d'étude à ce sujet, vient de déposer un rapport dont les conclusions sont actuellement à l'étude. La concertation qui se déroule sur ces bases entre les pouvoirs publics et les organisations nationales représentatives des auto-écoles devrait permettre de dégager un certain nombre de mesures de nature à assurer une meilleure régulation de la demande des candidats en vue d'un renforcement de la qualité de l'examen et d'un fonctionnement plus harmonieux du service des examens du permis de conduire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription** : - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 30890

**Rubrique** : Permis de conduire

**Ministère interrogé** : équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3100